
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 août 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1340

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 août 2015, en y retirant les articles 20.014, 20.062, 20.072, 20.074, 20.075, 20.083, 30.010, 40.003 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1341

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1342

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1343

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1344

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE15 1345

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE15 1346

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE15 1347

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE15 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 283 531,36 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 10 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU);

- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à cette fin à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 755,78 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juin 2015;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150748003

CE15 1349

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication de corbeilles à papier fixes et événementielles, pour le secteur du Lac aux Castors du parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 188 092,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6748 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1150504012

CE15 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à *Rherig Pacific Company*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour la fourniture de bacs roulants de 360 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 995 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14097 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à IPL Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour la fourniture de bacs roulants de 80 litres, 120 litres et 240 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 847 165 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14097 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1152621003

CE15 1351

Vu la résolution CA15 170194 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 22 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 759 937,73 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte des matières recyclables, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2016, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 170368), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 348 239,87 \$ à 7 108 177,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154644006

CE15 1352

Vu la résolution CA15 27 0234 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 455 004,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, CRD, encombrants et résidus verts, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à Services Matrec inc. (CA12 270407), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 661 866 \$ à 6 166 870,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153829006

CE15 1353

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 433,28 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 6 juillet 2015 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153438008

CE15 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de pistolet de marque Safariland, modèle 7TS pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Summit Canada Distributors (2418627 Ontario Ltd), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 547,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14532 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153997003

CE15 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334), pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 3 septembre 2016, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155280001

CE15 1356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156710004

CE15 1357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >>, joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151541002

CE15 1358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans pour la fourniture sur demande de bennes compactrices de 20 verges cubes et de bennes compactrices de 25 verges cubes ;
- 2 - d'accorder à Les Contenants Durabac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13738 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1153447002

CE15 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Lumca inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 324,84 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14380 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1151009009

CE15 1360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft ;
- 2 - d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14513;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1152645001

CE15 1361

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumissions, soit pour une somme maximale de 350 098,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14497 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156620008

CE15 1362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder trois contrats à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le dépistage de frênes sur le domaine public pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 733 793,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14498 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156620013

CE15 1363

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour le territoire indiqué au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 80 296 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - d'accorder à Écoservices TRIA, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour les territoires indiqués au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder à Multi-Recyclage S. D., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour les territoires indiqués au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1152621004

CE15 1364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée approximative de 8 mois à compter de son émission, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Carrières St-Jacques inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14421 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155331007

CE15 1365

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Qualivac inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze mois pour la location d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 439 491,94 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-033-AE15;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153438009

CE15 1366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Détection de fuite PGS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14408 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1152518001

CE15 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 782 025,46 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur de la partie nord du TAZ, situé au 8931, avenue Papineau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 779,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SDSS - 1501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154332004

CE15 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 893 262,01 \$, taxes incluses, pour la construction de la passerelle Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 743 262,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11101;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1150541017

CE15 1369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 023,83 \$, taxes incluses, pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le SRB PIE-IX, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions RRN inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 406 503,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10076;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156274001

CE15 1370

Vu la résolution CA15 12185 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 250 146,16 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation dans les rues Bombardier et Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 202 063,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-02;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151154012

CE15 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 584 781,11 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 489 553,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154822043

CE15 1372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1156316006

CE15 1373

Vu la résolution CA15 20 0313 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 1er juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 554 793,85 \$ taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans le boulevard LaSalle, entre la rue Alepin et la 6^e Avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Pavages D'Amour inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 844 467,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 365351;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1156152036

CE15 1374

Vu la résolution CA13 22 0490 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 496,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat accordé à L.A. Hébert Itée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 767 958 \$ à 2 967 454,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1136446001

CE15 1375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 688 286,76 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre des Loisirs Saint-Laurent situé au 1375, rue Grenet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Trempro Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 659 608,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5735;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150652004

CE15 1376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 579 194,26 \$, taxes incluses, pour des travaux d'électrification du Chemin de ceinture au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 504 194,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00048;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150185001

CE15 1377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 145 415,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des joints de tablier du pont Galt, situé à la jonction des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc. plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 070 415,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1150541026

CE15 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 273 000 \$, taxes incluses, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent, dans le cadre du Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 088 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214712;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1151009015

CE15 1379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 344 854,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau des bâtiments situés dans les parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 086 160,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6768;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156316007

CE15 1380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 875 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux supplémentaires à l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à Groupe M.E.A.S. inc. (CM14 0602), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 459 062,27 \$ à 7 033 937,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes des services professionnels;
- 3- d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc. (CM12 0841), majorant ainsi le montant total du contrat de 828 186,20 \$ à 885 673,70 \$, taxes incluses;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non-utilisés dans le projet de l'aréna Roberto Luongo au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 5- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1150457001

CE15 1381

Vu la résolution CA15 12186 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 786 074,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 678 917,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-06;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1151154026

CE15 1382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 5 panneaux de distribution principaux 600-347V et de 2 panneaux de distribution à 120-208V à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 321 062,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1919-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1153334015

CE15 1383

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Site Intégration Plus inc. - Groupe SIP, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 826,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5779;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1152961002

CE15 1384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 551 380,39 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et l'abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Catalogna et Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 374 380,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1154822045

CE15 1385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 859 404,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de conduite secondaire d'égout dans la rue Saint-Edward, entre la rue Saint-Alexandre et la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 784 404,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-005;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1156441005

CE15 1386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 717 090,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation afin de sécuriser diverses intersections de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 790,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154822047

CE15 1387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 147 317,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation aux intersections du chemin Du Musée, de la rue Saint-Patrick et de la 6^e Avenue, dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 811 354,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 296301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1154822051

CE15 1388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 667 724,23 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle dans huit pavillons de parc, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Sojo inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 601 015,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5783;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1150652006

CE15 1389

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation électrique et d'automatisation pour deux pompes centrifuges à vitesse variable à la décantation à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 489,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1920-AE-15;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1153334019

CE15 1390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 876 459,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de réfection des volets motorisés et autres travaux au Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Plombaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 865,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5767;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1150660005

CE15 1391

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 402 607,70 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection des terrains de balle au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 413,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6719;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1154332006

CE15 1392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Black & McDonald Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité, d'instrumentation et de plomberie du nouveau système d'échantillonnage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1905-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1153334021

CE15 1393

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de fourniture et d'installation d'un système de contrôle de débit d'air dans les canaux des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 582,93 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1532-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1153334020

CE15 1394

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 456 681,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de l'atelier mécanique du complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Edilbec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 679,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5761;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1156206001

CE15 1395

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 304 036,93 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de reconstruction du collecteur, de la conduite d'eau secondaire, de voirie et de chemisage d'une partie du collecteur dans la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 791,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-010;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1156486002

CE15 1396

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 553 846,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 441 333,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5785);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1153456003

CE15 1397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser le transfert d'une somme de 200 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Quadrax & Associés EG (CG14 0195) ce surplus contractuel de 387 766,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1156342001

CE15 1398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 920 074,75 \$, taxes incluses, comprenant la majoration du contrat pour une somme de 890 074, 75 \$, taxes incluses et une somme de 30 000 \$, taxes incluses, en frais incidents, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises C. & R. Ménard inc. (CM14 0386), pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc principale située sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Berri et Saint-Hubert, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 924,02 \$ à 9 094 998,77 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1154822054

CE15 1399

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 473 318,51 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les Services intégrés Lemay et associés inc. Bouthillette, Parizeau, inc. Élema experts-conseils inc. et Marchand Houle & Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 208 320,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1151630004

CE15 1400

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en expertise de développement Oracle dans le cadre du projet Harmonisation des applications Oracle, pour une somme maximale de 690 999,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14417;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1156075003

CE15 1401

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 242 649,80 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 101 230,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1150457002

CE15 1402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 156 835,33 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna St-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil SENC, Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 015 416,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna St-Donat au Programme du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1150457003

CE15 1403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 193 777,95 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte, Axor experts-conseils inc. et Petropoulos Boomis & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 052 358,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna René-Masson au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1150457004

CE15 1404

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 371 901,82 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 230 482,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard au Programme du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1150457005

CE15 1405

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 79 860,75 \$, taxes incluses, pour la mise à jour des licences progiciels Hélios, du soutien technique et des services professionnels requis ;
- 2- d'accorder à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS), organisme à but non lucratif, deux contrats de gré à gré à cette fin, pour une somme maximale de 63 738,43 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1156036001

CE15 1406

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Centre de recherche de l'hôpital Douglas s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer une enquête d'été, complémentaire au dénombrement du 24 mars 2015, des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 74 995 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 21 juillet 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1156794004

CE15 1407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour des services en gestion de projet relatifs aux différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14440 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions:

CIMA+ S.E.N.C.	274 560,30 \$
Macogep inc.	210 404,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1151009013

CE15 1408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de modification et de cession à intervenir entre la Ville de Montréal, Grifdor Holdings inc. et 8241945 Canada inc., concernant une entente de développement conclue entre Grifdor Holdings inc. et la Ville de Montréal, le 12 septembre 2012 (CG12 0265), pour la réalisation d'un projet immobilier sur un emplacement délimité par les rues par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor dans le secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en raison de certains ajustements apportés au projet et pour modifier certains engagements du promoteur en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1156390001

CE15 1409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 20 120 625 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1140870003

CE15 1410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$, dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres 2008-2018 (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de cette contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1153277001

CE15 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature des deux ententes cadres tripartites entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes du supplément au loyer (PSL).

Adopté à l'unanimité.

20.066 1150640001

CE15 1412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relatif à la réalisation du projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley et à son entretien;
- 2- d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1150541015

CE15 1413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 199 022,25 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Pointe-Claire;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1155035007

CE15 1414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 250,05 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Westmount;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1155035009

CE15 1415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 90 000 \$, échelonné sur deux ans, à la Corporation de l'École Polytechnique pour développer une application web 2.0 dédiée aux responsables de la sécurité civile et aux gestionnaires des réseaux essentiels d'infrastructures pour anticiper puis gérer la propagation des effets domino entre ces réseaux et d'en assurer l'opérationnalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1153980002

CE15 1416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1151009010

CE15 1417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, cède à titre gratuit à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap Saint-Jacques, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 132 035,8 mètres carrés, ayant front sur le chemin Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation;
- 2 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1144962010

CE15 1418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période additionnelle de 42 mois débutant le 1^{er} octobre 2015, des espaces à bureau d'une superficie approximative totale de 920,58 mètres carrés, situés au 3^e et au 6^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, moyennant un loyer total de 1 067 458,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1155323003

CE15 1419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de 8^e convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestions Planeta S.E.C., pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, moyennant une dépense totale de 249 188,77 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1155840004

CE15 1420

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de modification no 1 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches du Canada, pour une période de huit mois à compter du 1^{er} septembre 2015, des espaces de laboratoire d'une superficie d'environ 153,59 mètres carrés, situés au 6100, avenue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 31 636,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 32 767,88 \$, taxes incluses, payable en 2015, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1156025012

CE15 1421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale et non récurrente de 740 000 \$ à l'organisme Championnats du monde de gymnastique artistique 2017 pour soutenir l'organisation et la tenue des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique à Montréal en 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4 - d'autoriser un ajustement de 200 000 \$ de la base budgétaire pour 2016 et un ajustement additionnel non récurrent de 200 000 \$ pour 2017 (pour un total de 400 000 \$ en 2017) du SDSS et tenir compte que cet ajustement totalisant 400 000 \$ ne sera plus récurrent à compter de 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1141278002

CE15 1422

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 11 500 \$ au Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation d'un projet de concertation locale dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1146344008

CE15 1423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 619 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine pour une période de douze mois;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1153708001

CE15 1424

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

Organismes	Projet	Montant
Action-Réinsertion	« Centre de jour du sac à dos et projet de Brigade verte »	32 501 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	« De la bouffe pour tous! »	35 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	« Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP »	25 000 \$
Plein Milieu	« Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »	24 050 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« Accès-Soir »	25 000 \$
Sentier urbain	« Nature et agriculture urbaine »	20 000 \$

2 - d'approuver six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 294 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

Organismes	Projet	Montant
Spectre de rue	« TAPAJ et Centre de jour »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis) »	60 578 \$

2 - d'approuver trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1151262002

CE15 1425

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 245 000 \$ en 2015, 105 000 \$ en 2016 et 66 666 \$ en 2017, à RELAIS laurentien (regroupement d'éducation locale en alimentation et en insertion sociale), faisant aussi affaire sous RELAIS laurentien, pour réaliser le projet « Consolidation du secteur commercialisation du RELAIS laurentien », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Chameran, dans l'arrondissement Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1155917004

CE15 1426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 208 674 \$, soit 19 500 \$ en 2015, 171 498 \$ en 2016 et 17 676 \$ en 2017, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Paysage de jeux - Cartierville », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Cartierville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1155917006

CE15 1427

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 200 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 600 000 \$, pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1154248005

CE15 1428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 400 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal, pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 1 200 000 \$, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1154248004

CE15 1429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1156307003

CE15 1430

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 14 675 \$, à l'École supérieure de ballet pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.089 1156344006

CE15 1431

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Casteliers dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.090 1156344007

CE15 1432

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle, elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans considération de quelque nature que ce soit, quant au lot 4 826 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal vendu par la Société d'habitation du Québec, cette renonciation par la Ville est faite sujet aux conditions et stipulations y mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

20.091 1144602004

CE15 1433

Vu la résolution CA15 27 0242 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation du projet particulier PP27-0210 dont l'objet vise à permettre la construction d'un bâtiment industriel et commercial sur les lots 1 773 872 et 2 282 309, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur la rue Notre-Dame Est.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1155092010

CE15 1434

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, le démarrage de la phase de planification du projet mixte interarrondissements (bibliothèque et espace culturel) des arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville, et, tenir compte que nonobstant la présente résolution, l'avant-projet pour le volet espace culturel doit être rédigé et intégré à l'avant-projet existant de la bibliothèque ;
- 2- d'autoriser le partage du financement pour le Programme RAC, soit 60% par le Service de la culture et 40% par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150810001

CE15 1435

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 148,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juillet 2015, à Roberval, dans le cadre de la tournée des régions du Québec et de la Traversée internationale du lac St-Jean;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150843016

CE15 1436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler le mandat de trois membres du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 15 octobre 2017 :
 - Monsieur Pierre Corriveau, architecte;
 - Monsieur Raphaël Fischler, urbaniste et professeur;
 - Madame Marie Lessard, professeure titulaire en urbanisme.
- 2- de renouveler le mandat de cinq membres du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 15 octobre 2018 :
 - Madame Manon Asselin, architecte;
 - Madame Josée Bérubé, architecte-urbaniste;
 - Madame Sophie Beaudoin, architecte paysagiste;
 - Monsieur Philippe Lupien, architecte et architecte-paysagiste;
 - Monsieur Christian Thiffault, architecte.
- 3- de remercier monsieur Adrien Sheppard pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150132003

CE15 1437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 784 823,27 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153838006

CE15 1438

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une contribution financière de 111 692 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150348002

CE15 1439

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 10 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais pour bonifier l'illumination au Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2015 ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153815004

CE15 1440

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1. de prendre acte de la réception d'un montant de 271 808,28 \$, soit un remboursement de PricewaterhouseCoopers inc. syndic de la faillite, à titre de créancier dans l'affaire de la faillite du Centre communautaire des Noirs / Centre culturel Charles H. Este, suite à une réclamation de 500 000 \$ de la part de la Ville dans cette affaire, via son Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), en application des dispositions du contrat de subvention entre la Ville de Montréal et cet organisme;
2. de prendre acte de la réception d'un montant de 50 868,65 \$, soit un remboursement de PricewaterhouseCoopers inc. syndic de la faillite, à titre de créancier dans l'affaire de la faillite du Centre communautaire des Noirs / Centre culturel Charles H. Este, suite à une réclamation de 93 574,52 \$ de la part de la Ville dans cette affaire, via l'arrondissement Le Sud-Ouest, en remboursement de services rendus pour sécuriser les lieux;
3. d'autoriser un budget additionnel de revenus à cette fin et d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150242002

CE15 1441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les modalités du règlement hors cour concernant les réclamations et griefs du policier matricule 4297, de même que la transaction à cet effet et en autoriser l'exécution ;
- 2- d'autoriser le virement de crédits requis du compte des dépenses contingentes indiqué au dossier décisionnel vers le compte de la paye ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1152327001

CE15 1442

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151233001

CE15 1443

Vu la résolution CA15 19 0228 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 6 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) »;

- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1152614003

CE15 1444

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1150524001

CE15 1445

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre de jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156938001

CE15 1446

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151013002

CE15 1447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1153616003

CE15 1448

Vu la résolution CA15 10 294 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 29 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140576012

CE15 1449

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), autorisant les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarteau.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1140963061

CE15 1450

Vu la résolution CA15 13 0080 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1151462004

CE15 1451

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1152907003

CE15 1452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Atwater-Maisonneuve à 120 kV situé à Montréal, soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1152622005

CE15 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement d'emprunt R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.013 1150854002

CE15 1454

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-159 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 407 644,72 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.014 1150854003

CE15 1455

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-072-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-072 autorisant un emprunt de 1 191 500 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive - Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 210 044,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.015 1150854004

CE15 1456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-121-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121, tel que modifié par le Règlement R-121-1, autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin de diminuer le montant de l'emprunt à 229 000 000 \$ et d'y affecter un montant de 21 000 000 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.016 1150854005

CE15 1457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-007-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-007 autorisant un emprunt de 12 150 000 \$ pour le financement de la réhabilitation du centre de transport Mont-Royal, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 600 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.017 1150854006

CE15 1458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-020-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-020, tel que modifié par le Règlement R-020-1, autorisant un emprunt de 2 642 400 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.018 1150854007

CE15 1459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-040-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-040 autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ pour le financement du programme de remplacement des équipements de production, pour l'acquisition d'équipements et pour la fabrication d'outillage spécialisé, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.019 1150854008

CE15 1460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-010-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par le Règlement R-010-1, autorisant un emprunt de 137 725 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 49 876 000 \$ et de transférer une somme de 28 357 197,98 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.020 1150854009

CE15 1461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-018-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-018 autorisant un emprunt de 12 560 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'aménagement du 2000 de la rue Berri à Montréal, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 094 000 \$ et de transférer une somme de 75 000,18 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.021 1150854010

CE15 1462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-090-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-090 autorisant un emprunt de 18 209 276 \$ concernant le financement d'une partie des dépenses non capitalisables nécessaires à l'implantation du projet « Vente et perception », afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 9 000 000 \$ et de transférer une somme de 28 475,25 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.022 1150854011

CE15 1463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-106-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 000 000 \$ et de transférer une somme de 5 387 565,88 \$ au « solde disponible des règlement d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.023 1150854012

CE15 1464

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-025-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-025, tel que modifié par les Règlements R-025-1 et R-025-2, autorisant un emprunt de 11 315 000 \$ pour le financement des équipements et de l'implantation du module PM du logiciel SAP, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 117 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.024 1150854013

CE15 1465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-041-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-041 autorisant un emprunt de 594 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du poste de ventilation Bousquet, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 300 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.025 1150854014

CE15 1466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-083-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-083 autorisant un emprunt de 1 931 100 \$ pour financer la mise à niveau du logiciel SAP R/3, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.026 1150854015

CE15 1467

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-089-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-089, tel que modifié par les Règlements R-089-1 et R-089-2, autorisant un emprunt de 22 129 773 \$ pour financer des projets de sécurité dans les réseaux du métro et des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 4 390 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.027 1150854016

CE15 1468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-108-1 de la Société de transport de Montréal abrogeant le Règlement R-108 autorisant un emprunt de 14 429 600 \$ pour financer l'acquisition d'abribus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.028 1150854017

CE15 1469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-157 autorisant un emprunt de 1 381 846 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau autobus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.029 1150854001

CE15 1470

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal pour rétablir, à compter du 1er juillet 2015, la hausse de 2 % de la cotisation salariale des participants actifs, à l'exclusion des membres de l'état-major pompiers;
- 2- de mandater le Service des ressources humaines pour amorcer les démarches auprès de l'administrateur du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal afin qu'il entreprenne les actions nécessaires à la mise en oeuvre de cette mesure, conformément aux exigences prévues par le régime et aux dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal ou de toute autre loi.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1150314002

CE15 1471

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Madame Susan McKercher à titre de directrice du secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, pour une durée indéterminée, dans la classe salariale FM07 (81 970 \$ - 102 460 \$ - 122 950 \$), conformément à l'article 2 sur le « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre (CE11 1565). Le salaire annuel de base est fixé, à compter de la date de la présente résolution, à 110 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1152845001

CE15 1472

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Nancy Shoiry à titre de directrice générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), et ce, à compter du 31 août 2015, et d'approuver le projet de protocole d'entente à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1150845003

CE15 1473

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport final des dépenses engagées, au montant de 478 197,15 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1156190001

CE15 1474

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération les indicateurs de gestion 2014 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1) tels que soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1157018001

CE15 1475

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1152714002

Levée de la séance à 10 h 54

70.001

Les résolutions CE15 1340 à CE15 1475 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville